

## Affaire *Libé*: Alliance soutient les policiers

Le syndicat Alliance a apporté lundi son "soutien" aux trois fonctionnaires qui ont interpellé l'ancien P-DG de *Libération*, Vittorio de Filippis. "Cette intervention de police s'est effectuée dans la plus totale transparence et dans le respect des lois et des règles de déontologie de la République", estime l'organisation dans un communiqué. Les fonctionnaires "ont simplement exécuté les instructions d'un magistrat ayant délivré un mandat d'amener", poursuit le texte, qui précise qu'ils ont "strictement appliqué la procédure en vigueur". ...

## Le Monde.fr

### Interpellation de Filippis: un syndicat de police "soutient" les policiers

Alliance (second syndicat de gardiens de la paix) a apporté lundi son "soutien" aux policiers ayant procédé à l'interpellation de l'ex-directeur de la publication de *Libération* Vittorio de Filippis. "Cette intervention de police s'est effectuée dans la plus totale transparence et dans le respect des lois et des règles de déontologie de la République", déclare le syndicat dans un communiqué.

Alliance ajoute que les policiers intervenus afin d'interpeller M. de Filippis "ont simplement exécuté les instructions d'un magistrat ayant délivré un mandat d'amener".

"On peut légitimement penser" que ce mandat d'amener "a été délivré suite à une non réponse (de l'intéressé) à une convocation judiciaire", précise Alliance dans ce communiqué ajoutant que "les policiers ont strictement appliqué la procédure en vigueur".

De nombreuses voix se sont élevées ce week-end pour exiger "une enquête" sur les conditions de l'interpellation, vendredi, de l'ex-directeur de la publication de *Libération* qui estime avoir été "traité comme un criminel" dans une banale affaire de diffamation.

# Ex-directeur de Libération : la police a "suivi les procédures" assure le gouvernement

LEMONDE.FR avec AFP | 01.12.08 | 13h48 • Mis à jour le 01.12.08 | 13h50

La ministre de l'intérieur Michèle Alliot-Marie a assuré lundi 1er décembre que la police avait *"suivi les procédures"* pour exécuter le mandat d'amener d'une juge d'instruction parisienne à l'encontre de l'ex-directeur de publication de Libération Vittorio de Filippis. Il n'a *"pas été menotté devant ses enfants"*, a-t-elle précisé avant d'ajouter qu'elle allait *"lancer au début de l'année" 2009* une série de *"rencontres entre la police et la population"* afin que la première *"explique ses procédures"* à la seconde. La garde des sceaux Rachida Dati a également déclaré lundi au sénat que la procédure était *"tout à fait régulière"*, car quand *"un citoyen ne défère pas aux convocations, on lui envoie un mandat d'amener"*.

Le syndicat de gardiens de la paix Alliance a apporté son *"soutien"* lundi aux policiers ayant procédé à l'interpellation rappelant, dans un communiqué, que *"cette intervention de police s'est effectuée dans la plus totale transparence et dans le respect des lois et des règles de déontologie de la République"*. *"On peut légitimement penser"* que ce mandat d'amener *"a été délivré suite à une non réponse (de l'intéressé) à une convocation judiciaire"*, précise Alliance ajoutant que *"les policiers ont strictement appliqué la procédure en vigueur"*.

En revanche, pour La Ligue des droits de l'Homme (LDH), il est *"urgent de réagir contre des dérives de plus en plus inacceptables de pratiques judiciaires et policières qui deviennent incompatibles avec l'Etat de droit"*. Elle estime que, au même titre que les personnes interpellées à Tarnac et soupçonnés d'avoir commis des sabotages sur des lignes de la SNCF, M. de Filippis fait partie des ces personnes qui *"sont présumées être de dangereux malfaiteurs et ont été traitées de manière brutale, humiliante et pour le moins disproportionnée par rapport aux missions de la police judiciaire"*.

**LE FIGARO · fr**

## Affaire Filippis : Dati et MAM défendent les policiers

L.S. (lefigaro.fr)

**REACTIONS** Pour la ministre de l'Intérieur, la police n'a fait que «suivre les procédures» pour exécuter le mandat d'amener d'une juge d'instruction parisienne à l'encontre de l'ex-directeur de publication de Libération Vittorio de Filippis, interpellé brutalement pour une affaire de diffamation.

Interrogée sur l'interpellation musclée de l'ex-directeur de publication de Libération Vittorio de Filippis qui a suscité de nombreuses réactions indignées, Michèle Alliot-Marie,

ministre de l'Intérieur, a rappelé lundi qu'il y avait eu une décision judiciaire sur laquelle elle n'avait «pas à se prononcer», mais que «la police a suivi les procédures» pour l'appliquer. L'intéressé n'a «pas été menotté devant ses enfants», a-t-elle également souligné. Ce qui coïncide avec le récit publié par Libération, qui fait état d'un menottage à 7h30, au commissariat du Raincy.

La Garde des Sceaux Rachida Dati a abondé au Sénat en déclarant que la procédure était «tout à fait régulière», car quand «un citoyen ne défère pas aux convocations, on lui envoie un mandat d'amener».

De même, pour Alliance, second syndicat de gardiens de la paix, «Cette intervention de police s'est effectuée dans la plus totale transparence et dans le respect des lois et des règles de déontologie de la République». «On peut légitimement penser» que ce mandat d'amener «a été délivré suite à une non réponse (de l'intéressé) à une convocation judiciaire», précise Alliance dans son communiqué.

## Lu également pour vous sur

